

*Questions orales***L'ÉNERGIE**

TERRE-NEUVE—LE TRANSPORT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE À TRAVERS LE QUÉBEC

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, au début de la semaine, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a rencontré son homologue du Québec. Ma question s'adresse au premier ministre et c'est une sacrée bonne question.

Après cette rencontre, le ministre de l'Énergie a signalé qu'il voudrait que Terre-Neuve et le Québec reprennent leurs pourparlers au sujet de la transmission de l'énergie hydro-électrique du Labrador par voie du Québec. Pourtant, le gouvernement du Québec a fixé pour la reprise de ces pourparlers certaines conditions que Terre-Neuve juge tout à fait inacceptables. La question que je veux poser au premier ministre est la suivante: Le gouvernement est-il prêt à reconnaître les droits constitutionnels de Terre-Neuve pour ce qui est de transmettre son énergie hydroélectrique par voie du Québec, tout comme les provinces de l'Ouest ont le droit d'expédier leur gaz par gazoduc en passant par le Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai toujours pensé que c'était un droit acquis, puisque cela fait partie des pouvoirs dits de commerce du Canada, qui forme une entité économique, et que rien ne pouvait empêcher les provinces de vendre leurs produits dans d'autres régions du Canada. C'est ainsi que j'ai toujours interprété les principes de la constitution et, en outre, comme le député le sait, nous avons proposé certains amendements à la constitution qui garantiraient, dans le cadre d'une déclaration des droits, que non seulement les gens et les idées, mais aussi les biens et les services pourront traverser les frontières provinciales. C'est ainsi que nous interprétons la constitution à l'heure actuelle, mais pour plus de certitude, nous espérons pouvoir la modifier de la façon mentionnée par le député.

M. McGrath: Madame le Président, il me fait plaisir d'entendre le premier ministre nous dire que la constitution, dans son libellé actuel, donne au gouvernement fédéral le pouvoir d'autoriser la construction d'un corridor à travers une province pour permettre à une autre province de transmettre de l'énergie hydroélectrique. Par conséquent, je voudrais poser une question supplémentaire.

Étant donné la rupture des négociations, pour quelle raison le premier ministre n'est-il pas intervenu à la demande officielle du premier ministre de Terre-Neuve qui le prévenait de la rupture de ces entretiens, et n'a-t-il pas usé de son autorité, au nom de Terre-Neuve, pour construire un corridor traversant le Québec, aux fins de la transmission et de la vente éventuelle d'énergie hydroélectrique terre-neuvienne à la clientèle de New York et de l'Ontario?

M. Trudeau: Madame le Président, pareille initiative n'aurait été possible que si Terre-Neuve avait obtenu par contrat de vendre son électricité à une autre région du pays et que le Québec exigeait des frais excessifs pour la transmission de cette électricité, c'est-à-dire qu'il imposait un tarif ou une

barrière tarifaire, ce qui serait inadmissible du point de vue constitutionnel. Je n'ai pas encore eu de preuve que ces deux conditions aient été remplies.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE MAJORATION DU PRIX INITIAL DE L'ORGE

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration en sa qualité de porte-parole du ministre des Transports qui est absent aujourd'hui.

Le ministre est sans aucun doute au courant de l'initiative du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé autorisant l'octroi de permis d'importation de grains de provenance. Cette initiative a quelque peu inquiété l'Association des cultivateurs d'orge de l'Ouest étant donné que le prix initial de l'orge exigé en ce moment par la Commission canadienne du blé est de \$1.95 le boisseau, tandis que le prix courant est de \$3 le boisseau, ce qui décourage les cultivateurs de livrer leurs denrées à la Commission canadienne du blé.

Le ministre entreprendra-t-il de recommander à son collègue de l'autre endroit le relèvement immédiat du prix initial de l'orge pour encourager les cultivateurs à livrer leurs denrées—et l'orge entreposée dans leurs silos—afin que la Commission canadienne du blé puisse constituer ses réserves? Si j'ai bien compris, d'après les données statistiques de la Commission canadienne du blé, les silos canadiens abritent quelque 2.5 millions de tonnes d'orge. Ces réserves permettraient de remédier à la situation et d'alléger le fardeau financier passablement lourd des cultivateurs.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, c'est avec grand plaisir que je transmettrai ce message au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Comme le député le sait sans doute, la Commission a décidé pour le moment de permettre la vente aux prix courants de l'orge entreposée dans les fermes. Si le prix monte encore, la Commission en tiendra compte, et je verrai à ce que le ministre responsable en soit aussitôt informé.

M. Mazankowski: Madame le Président, le ministre sait bien, j'en suis sûr, que de nombreux agriculteurs veulent vendre leurs produits à la Commission canadienne du blé. Ils en sont détournés par le prix peu élevé qu'elle offre, si on le compare au prix courant. Le ministre pourrait-il faire comprendre à son collègue de l'autre endroit à quel point cela est important, surtout maintenant, si nous voulons mettre de l'ordre dans nos réserves?

M. Axworthy: Madame le Président, comme le député le sait sans doute, le gouvernement s'occupe présentement de cette question. Un comité du cabinet se réunit régulièrement pour réviser et adapter ses programmes de lutte contre la sécheresse dans l'ouest du Canada. Je ferai part de ces inquiétudes au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé à cette réunion, dès que j'en aurai l'occasion.